



GUIDE DU HAUT NIVEAU

SAISON 2004

PARTIE SPECIFIQUE COURSE EN LIGNE

Chapitre III

Mode de sélection

Sommaire

Extrait du règlement intérieur de la F.F.C.K.

(Annexe 8 du 22 septembre 1997 – Chapitre 3-2 : Règles de sélection)

Complément d'information de la Direction technique Nationale

1- Mode de sélection du collectif Olympique

2- Mode de sélection du collectif Juniors



Fédération internationale de canoë (ICF)

Canoë-kayak en eaux calmes

ÉPREUVES

Hommes	Femmes
K-1 500m	K-1 500m
K-1 1000m	K-2 500m
K-2 500m	K-4 500m
K-2 1000m	
K-4 1000m	
C-1 500m	
C-1000m	
C-2 500m	
C-2 1000m	

QUOTA D'ATHLETES / PAR CNO

Quota d'athlètes: 174 Hommes
72 femmes
246 athlètes au total

Maximum par CNO : Les CNO pourront inscrire des embarcations dans toutes les épreuves, a raison d'une (1) embarcation au maximum par épreuve.

SYSTÈME DE QUALIFICATION

Nombre total d'embarcations et d'athlètes qualifiés

Le nombre total d'embarcations qualifiées par épreuve à l'issue des compétitions de qualification est fixé comme suit:

Pour les Hommes :

Épreuves	Nombre d'embarcations qualifiées	Nombre d'athlètes qualifiés
K1 1000m	15	15
K2 1000m	11	22
K4 1000m	10	40
C1 1000m	10	10
C2 1000m	10	20
K1 500m	15	15
K2 500m	11	22
C1 500m	10	10
C2 500m	10	20
Total	102	174

Pour les Dames :

Epreuves	Nombre d'embarcations qualifiées	Nombre d'athlètes qualifiés
K1 500m	12	12
K2 500 m	10	20
K4 500m	10	40
Total Dames	32	72
Total Hommes et Dames :	134	246

PRINCIPES GÉNÉRAUX

Attribution des places de qualification

Les places de qualification sont attribuées aux CNO et aux embarcations, et non aux athlètes.

Admissibilité / Participation des athlètes

- Afin que l'embarcation de chaque CNO puisse se qualifier pour les Jeux Olympiques, chaque membre de l'équipage doit être admissible par sa fédération nationale et son CNO au moment de la tenue de l'épreuve de qualification.
- Chaque athlète accrédité doit participer à une épreuve aux Jeux Olympiques, sauf circonstances exceptionnelles approuvées par l'Union Territoriale.
- Il est impossible d'inscrire un athlète aux Jeux Olympiques en tant que remplaçant uniquement.
- Il est possible pour un participant d'être remplaçant dans une autre épreuve de sa catégorie, ainsi que cela est mentionné dans le règlement des compétitions de canoë-kayak en eaux calmes de l'ICF. Un athlète pourra prendre le départ de plus d'une épreuve.
- Les CNO ont le droit d'inscrire l'équipage de leur(s) embarcation(s) qualifiée(s) dans des épreuves pour lesquelles ils ne se sont pas qualifiés, mais appartenant à la même catégorie, dans la limite du nombre total d'athlètes fixé par catégorie.

<u>DÉFINITIONS</u>	
Compétitions :	Tous les Championnats du Monde Toutes les Coupes du monde Toutes les compétitions internationales
Catégories :	Kayak Hommes Kayak femmes Canoë Hommes
Classes:	K-1 Hommes — K-2 Hommes — K-4 Hommes K-1 femmes — K-2 femmes — K-4 femmes C-1 Hommes- 2 Hommes
Épreuves:	Chaque classe sur chaque distance (ex. K-1 500 m Hommes, K-2 500m femmes, C-1 1000 m Hommes)

CANOE

SYSTÈME DÉTAILLÉ



La qualification pourra être obtenue soit lors des Championnats du monde 2003 soit lors d'épreuves de qualification organisées à l'échelon continental, conformément au tableau ci-après:

Épreuves	Total	Championnats du Monde 2003	Qualification continentale	Europe, Afrique et Océanie	Asie	Amérique
K-1 1000m Hommes	15	8	7	5	1	1
K-2 1000m Hommes	11	6	5	3	1	1
K-4 1000m Hommes	10	6	4	2	1	1
C-1 1000m Hommes	10	6	4	2	1	1
C-2 1000m Hommes	10	6	4	2	1	1
K-1 500m Hommes	15	8	7	5	1	1
K-2 500m Hommes	11	6	5	3	1	1
C1 500m Hommes	10	6	4	2	1	1
C2 500m Hommes	10	6	4	2	1	1
Total Hommes	102	58	44	26	9	9
K-1 500m Femmes	12	7	5	3	1	1
K-2 500m Femmes	10	6	4	2	1	1
K-4 500m Femmes	10	6	4	2	1	1
Total Femmes	32	19	13	7	3	3
Embarcations	134	77	57	33	12	12
Athlètes	246	143	103	57	23	23

1. Championnats du Monde 2003

Les embarcations occupant les 6 à 8 premières places dans chaque épreuve obtiendront des places de qualification pour leurs CNO respectifs, sur la base de leur classement aux Championnats du Monde 2003, comme indiqué dans le tableau ci-dessus.

2. Épreuves continentales de qualification

Pour les CNO d'Europe, d'Afrique et d'Océanie, la qualification s'effectuera lors d'une épreuve existante organisée en Europe.

Pour les CNO d'Asie et d'Amérique, une épreuve de qualification sera organisée sur chacun de ces continents.

Les lieux et dates des épreuves continentales de qualification seront arrêtés en coopération avec les associations continentales concernées avant le 30 juin 2002. Les fédérations nationales en seront alors dûment informées.

Les CNO dont une embarcation s'est déjà qualifiée lors des Championnats du monde 2003 sont autorisés à participer aux épreuves continentales de qualification, mais leurs résultats ne seront pas pris en considération pour les besoins de la qualification.

Les épreuves continentales de qualification doivent être terminées au plus tard le 30 mai 2004.

3. Places sur invitation de la commission tripartite (CIO-ACNO-JCF)

Deux (2) places sur invitation de la commission tripartite viendront s'ajouter au quota de 246 athlètes pour le canoë-kayak en eaux calmes et de 82 athlètes pour le slalom.

Les CNO devront adresser leurs demandes d'invitations à la commission tripartite avant le 30 juin 2002. La commission tripartite aura jusqu'au 31 août 2002 pour établir une liste des demandes d'invitations à traiter en priorité, et jusqu'au 5 juin 2004 pour confirmer l'attribution définitive des places sur invitation.

De plus amples renseignements concernant les places sur invitation sont disponibles dans le document intitulé « Places sur invitation de la commission tripartite — Informations destinées aux CNO », distribué avec les systèmes de qualification.

4. Pays hôte

Si le pays hôte ne parvient pas à obtenir de place de qualification pour une de ses embarcations dans chacune des catégories en canoë-kayak, des places — prélevées sur le nombre de places inutilisées — lui seront attribuées en priorité, dans les catégories où il ne se sera pas qualifié (K-1 Hommes, K-1 Femmes, C1 Hommes), comme indiqué à la section “Réattribution des places inutilisées”.

PÉRIODE DE QUALIFICATION

30 jours 2002	Date limite à laquelle l'ICF devra avoir décidé du lieu des épreuves continentales de qualification et en avoir informé les fédérations nationales.
30 juin 2002	Date limite à laquelle les CNO devront avoir envoyé leurs demandes d'invitations à la commission tripartite.
31 août 2002	Date limite pour l'établissement, par la commission tripartite, d'une liste des demandes d'invitations à traiter en priorité.
10-14 septembre 2003	Championnats du Monde, Gainesville (USA)
à confirmer	Épreuve continentale de qualification pour l'Europe
à confirmer	Épreuve continentale de qualification pour l'Asie
à confirmer	Épreuve continentale de qualification pour l'Amérique
30 mai 2004	Fin des épreuves continentales de qualification
5 juin 2004	Date limite à laquelle l'ICF devra avoir confirmé aux CNO l'attribution des places de qualification; date limite à laquelle la commission tripartite devra avoir confirmé l'attribution des places sur invitation
18 juin 2004	Date limite à laquelle les CNO devront avoir confirmé le nombre d'embarcations et d'athlètes inscrits.
20 juin — 20 juillet 2004	Confirmation, par l'ICF, de la réattribution des places inutilisées.
21 juillet 2004	Date limite à laquelle les CNO devront avoir soumis leurs formulaires d'inscription au comité d'organisation des Jeux Olympiques de 2004 à Athènes.

L'ICF informera, avant le 5 juin 2004, chaque CNO et chaque fédération nationale du nombre d'embarcations qualifiées ainsi que de la catégorie dans laquelle ces embarcations se seront qualifiées. Les CNO qui auront des embarcations qualifiées devront confirmer à l'ICF, avant le 18 juin 2004, l'utilisation de ces places ainsi que le nombre d'athlètes qu'ils inscriront.

L'ICF confirmera, entre le 20 juin et le 20 juillet 2004, la réattribution de toute place inutilisée.

RÉATTRIBUTION DES PLACES INUTILISÉES

Si un CNO n'inscrit pas aux Jeux Olympiques l'une de ses embarcations qualifiées, ou si le nombre d'athlètes n'atteint pas le quota de 246, l'attribution des places restantes se fera sous la supervision du secrétaire général ainsi que des présidents des deux disciplines olympiques dans l'ordre suivant :

1. Pays hôte

Assurer une participation minimum du pays hôte conformément aux positions figurant à la section "Qualification du pays hôte" ci-dessus.

2. Afrique et Océanie

Si aucun CNO d'Afrique et/ou d'Océanie n'a d'embarcation qualifiée dans quelque épreuve que ce soit des trois catégories (Kayak Hommes, Kayak Femmes, Canoë Hommes) à l'issue des Championnats du Monde 2003 ou de la compétition de qualification pour l'Europe, une place, prélevée sur le quota restant, sera allouée à ces deux continents dans chaque catégorie manquante (K1 Hommes et/ou K1 Femmes et/ou Ci Hommes). Cette place sera attribuée au CNO le mieux classé à l'issue des Championnats du monde 2003 et/ou de l'épreuve de qualification pour l'Europe prévue en 2004, la priorité étant accordée au CNO ayant obtenu le meilleur classement lors des Championnats du Monde 2003.

3. Places restantes

Les places restantes seront attribuées aux embarcations non qualifiées occupant les rangs suivants au classement des Championnats du Monde 2003, dans l'ordre ci-après :

- i. en cas de non inscription d'une embarcation qualifiée
- ii. à l'embarcation monoplace ou biplace suivante, dans l'ordre indiqué ci-après, en commençant par l'épreuve du 500 m :
 - embarcations monoplaces: canoë Hommes, Kayak Femmes, Kayak Hommes ;
 - embarcations biplaces : Canoë Hommes, Kayak Femmes, Kayak Hommes.

REGLES FRANCAISES DE SELECTION OLYMPIQUES - ATHENES 2004

I – Enoncé des principes généraux et du rôle de la CNSHN

1. Tout sportif sélectionné devra respecter la charte olympique et plus précisément toutes les prescriptions du chapitre 5 de la charte olympique (état de 29/11/2002) § II – article 5 du texte d'application pour la règle 49 (ci-joint)
2. Sauf décision contraire d'une fédération, tous les quotas gagnés seront utilisables.

Cette proposition se nourrit de l'idée que la "mondialisation" du sport voulue par le CIO et conduite par les FI a considérablement changé les termes de la concurrence dans le sport de haut niveau.

Force est de constater que de plus en plus de pays sont médaillables.

La décision du CIO de réduire le format des Jeux (effectifs, épreuves) et d'imposer l'universalité a obligé les FI à construire des systèmes de qualification qui ont pour effet d'accroître la charge de travail des sportifs (augmentation des compétitions).
3. La CNSHN adopte la définition des critères de sélection qui est proposée par *la commission relative aux critères de sélection des sportifs aux compétitions organisées sous la responsabilité du Comité international olympique*.
4. La CNSHN mandate *la commission relative aux critères de sélection des sportifs aux compétitions organisées sous la responsabilité du Comité international olympique* pour relecture sportive et juridique des règles de sélection présentées par les fédérations olympiques. Ces règles seront ensuite soumises à la CNSHN.
5. La CNSHN adopte le barème des primes proposées pour les sportives et les sportifs médaillés aux Jeux paralympiques et olympiques.

II – Critères de sélection

1. **Epreuves individuelles** : est sélectionnable tout sportif (ou sportive) qui a accompli les performances de référence ou gagné un quota et qui remplit les conditions fixées par la FI et par la Fédération nationale. La sélection nominative des sportifs (ou sportives) est présentée par la fédération à la CNSHN.
2. **Epreuves par équipes*** : les équipes qualifiées à l'issue d'une épreuve qualificative mondiale ou continentale participent à la compétition olympique. La sélection nominative des sportifs (ou sportives) est présentée à la CNSHN par la Fédération concernée.
3. En Athlétisme et en Natation Course, des performances de référence sont fixées par les Fédérations et validées par la CNSHN. Elles ne doivent pas être inférieures aux minima A du règlement de l'IAAF* et aux minima A de la FINA*.
4. Un sportif, sélectionné ou suppléant*, ne peut participer à plusieurs épreuves que s'il remplit pour chaque épreuve les conditions fixées au point 1.
5. Dans tous les sports, l'utilisation par la Fédération de quotas supplémentaires attribués par les Fédérations internationales (invitation directe ou ré-attribution des places sur désistement d'une nation ou répartition des places sur invitation de la commission tripartite) ou par tout autre moyen dont les épreuves de repêchage, sera soumise pour avis à la CNSHN.
6. Le processus de sélection sera validé par la Fédération et communiqué aux sportives et aux sportifs.

-
- Equipes : concernent les sports collectifs et les relais en Athlétisme et en Natation
 - IAAF : Fédération Internationale d'Athlétisme Amateur
 - FINA : Fédération Internationale de Natation
 - Est réputé suppléant, le sportif qui peut remplacer le sportif sélectionné dans une épreuve ou dans une équipe.
 - Commission tripartite : elle est composée par le CIO (Comité Olympique International), l'ACNO (Association des Comités Olympiques Nationaux) et la FI (Fédération Internationale) concernée.

III - Canoë-kayak - Sélections de l'ICF en eaux calmes

ÉPREUVES (12) Hommes (9) Femmes (3)

Hommes		Femmes
K-1 500 m	C-1 500 m	K-1 500 m
K-1 1 000 m	C-1 1 000 m	K-2 500 m
K-2 500 m	C-2 500 m	K-4 500 m
K-2 1 000 m	C-2 1 000 m	
K-4 1 000 m		

QUOTA D'ATHLÈTES

Hommes	174	(102 embarcations)
Femmes	72	(32 embarcations)
TOTAL EAUX CALMES	246	(134 embarcations)
TOTAL SLALOM	82	(70 embarcations)
Invitation de la commission tripartite	2	
QUOTA TOTAL POUR LE CANOË-KAYAK	330	

MAXIMUM PAR CNO :

Un CNO peut inscrire 1 embarcation par épreuve.

ATTRIBUTION DE LA QUALIFICATION :

La qualification est attribuée aux CNO et aux embarcations et non aux athlètes.

PRINCIPES DU SYSTÈME DE QUALIFICATION - HOMMES ET FEMMES	
Épreuves	Total Embarcations
Championnats du Monde 2003 77 places (embarcations) seront attribuées à l'issue des Championnats du Monde 2003 aux 6 à 8 meilleures embarcations dans chaque épreuve	Hommes : 58 Emb. Femmes : 19 Emb.
Epreuves continentales de qualification Des épreuves continentales de qualification seront organisées pour l'attribution des places suivantes : Europe / Afrique / Océanie: qualification de 26 embarcations pour la compétition masculine et de 7 embarcations pour la compétition féminine Asie: qualification de 9 embarcations pour la compétition masculine et de 3 embarcations pour la compétition féminine Amérique: qualification de 9 embarcations pour la compétition masculine et de 3 embarcations pour la compétition féminine	Hommes : 44 Emb. Femmes : 13 Emb.
Représentation continentale/Pays hôte Les places non utilisées seront ré-attribuées aux continents qui n'auront pas d'embarcation qualifiée ainsi qu'au pays hôte, si ce dernier ne s'est pas déjà qualifié	(-)
Invitations de la commission tripartite 2 places sur invitation seront attribuées par la commission tripartite en canoë-kayak	(2)
Total	102 embarcations 32 embarcations

Système de qualification détaillée de la Fédération internationale (F.I.C.)

Le nombre total de bateaux qualifiés pour les J.O. en Course en Ligne se répartit suivant le tableau ci-dessous :

Epreuves	Total général Bateaux qualifiés	1 ^{ère} course de qualification	2 ^{ème} course de qualification			
		Championnats du Monde à Gainsville (USA) septembre 2003	Sous total Bateaux qualifiés	Europe, Afrique et Océanie	Asie	Amériques
		Sous total bateaux qualifiés		Championnat d'Europe à Poznan (Pol) mai 2004	Komatsu (Jpn) mai 2004	Curitiba (Bra) avril 2004
K1 1000m H	15	8	7	5	1	1
K2 1000m H	11	6	5	3	1	1
K4 1000m H	10	6	4	2	1	1
C1 1000m H	10	6	4	2	1	1
C2 1000m H	10	6	4	2	1	1
K1 500m H	15	8	7	5	1	1
K2 500m H	11	6	5	3	1	1
C1 500m H	10	6	4	2	1	1
C2 500m H	10	6	4	2	1	1
Total Hommes	102	58	44	26	9	9
K1 500m D	12	7	5	3	1	1
K2 500m D	10	6	4	2	1	1
K4 500m D	10	6	4	2	1	1
Total Dames	32	19	13	7	3	3
Bateaux	134	77	57	33	12	12
Athlètes	246	143	103	57	23	23
		57%	43%			

IV - Modalités de sélections de la Fédération française de canoë kayak pour la Course en Ligne

Principe

La qualification F.I.C. n'est pas nominative mais attribuée au C.N.O. (Fédération Nationale)

Le Bureau exécutif valide le processus de sélection lors de la réunion du 21 novembre 2003.

Le document définitif est diffusé à tous les sportifs de haut niveau de la fédération dans le Guide du Haut Niveau en décembre 2003. A cette date, les règles de sélections sont également consultables sur le site Internet de la fédération.

I. Sélections pour la 1^{ère} compétition de qualification F.I.C. -2003

Principes

Pour acquérir les quotas à la première compétition de qualification F.I.C. :

- organisation de sélections françaises pour arrêter un collectif de préparation
- sélection nominative des sportifs qui participent à la 1^{ère} compétition de qualification F.I.C. arrêtée à l'issue d'un programme de compétitions internationales

Déroulement des sélections françaises

Invitation des meilleurs athlètes français sur proposition du Coordonnateur des Equipes de France de Course en Ligne en fonction de leur participation aux tests d'évaluation de la saison en cours.

Les sélections individuelles sont organisées sur 1 jour, le 1^{er} mai 2003 à Mantes la Jolie (France) et sur 2 épreuves (1000m et 500m).

Un classement est établi en additionnant les places obtenues lors des 2 épreuves.

En fonction de ce classement, des collectifs de sportifs dans chaque catégorie sont définis par le Coordonnateur des Equipes de France de Course en ligne pour participer à un programme de compétitions internationales.

Sélection nominative

Les noms des sportifs qui composent les bateaux qualifiés aux championnats du Monde sont arrêtés, **au plus tard le 1^{er} juillet 2003** par le Coordonnateur des Equipes de France de Course en ligne à l'issue du programme de compétitions internationales.

II. Sélections pour la 2^{ème} compétition de qualification F.I.C. - 2004

Principes

Pour acquérir les quotas à la deuxième compétition de qualification F.I.C.:

- définition par les Entraîneurs Nationaux des Equipes de France de Course en Ligne, à l'issue de la saison 2003, d'un **collectif de préparation (collectif III 2004)**
- organisation de sélections françaises pour arrêter un **collectif de compétition (collectif II 2004)**
- **sélection nominative** des sportifs qui participent aux championnats d'Europe arrêtée à l'issue des sélections françaises

Les sélections françaises pour arrêter le collectif II 2004, se déroulent en mars 2004, en France, sur plusieurs jours et sur une série de plusieurs courses et épreuves. Un classement par épreuve est établi à l'issue des courses.

Déroulement des sélections françaises

Invitation des membres du collectif III 2004 et éventuellement d'autres athlètes français extérieurs à ce collectif sur proposition des Entraîneurs Nationaux des Equipes de France de Course en Ligne et décision par le Directeur Technique National

Sélection nominative

Les noms des sportifs qui composent les bateaux qualifiés pour la 2^{ème} compétition de qualification F.I.C. sont arrêtés **au plus tard le 20 mai 2004** par le Directeur Technique National à l'issue du programme de compétitions internationales.

III) Sélection nominative pour les Jeux Olympiques

Suivant les quotas obtenus lors des 2 compétitions de qualification F.I.C. les noms des sportifs retenus qui composent les bateaux qualifiés pour les Jeux Olympiques (collectif I 2004) sont arrêtés par le Directeur Technique National et présentés à la C.N.S.H.N. au plus tard le 12 juillet 2004.

Les sportifs Champions du Monde sur les épreuves olympiques en 2003, sont qualifiés de manière nominative pour les Jeux Olympiques de 2004

Une fois la qualification acquise, le sportif doit suivre un programme de préparation individualisé arrêté contractuellement avec la Direction Technique Nationale.

Tous les cas exceptionnels (ex: blessures) sont étudiés par le Directeur Technique National



MODE DE SELECTION COURSE EN LIGNE 2004

Extrait du Règlement Intérieur de la F.F.C.K. (Annexe 8 du 22 septembre 1997 - Chapitre 3 - 2 Règles de sélection)

Pour toutes les disciplines de Haut-Niveau du Ministère de la Jeunesse et des Sports et de Haut-Niveau fédéral, les classements en liste de sportifs de Haut-Niveau et les sélections pour les Jeux Olympiques, les Coupes du Monde, les Jeux Régionaux, les Championnats du Monde et d'Europe Juniors et Seniors sont établis suivant les modalités ci-dessous :

- Le Coordonnateur des Equipes de France propose avant mi-octobre les règles de sélection (dates, compétitions et tests de référence) au Groupe de Suivi du Haut-Niveau. Ces règles, une fois adoptées par le groupe de suivi, sont présentées au Vice-Président chargé du Haut-Niveau et au Directeur des Activités qui doivent statuer en dernier ressort.
- Les sélections nominatives sont établies suivant le protocole ci-dessous :
 - Le Coordonnateur des Equipes de France arrête les sélections nominatives.
 - Ces sélections seront adressées au Vice-Président chargé du Haut-Niveau et au Directeur des Activités qui s'assurent de la conformité des sélections avec la règle établie.
- Les sélections ainsi établies sont diffusées :
 - Aux athlètes concernés.
 - Au Délégué National Haut-Niveau de la Commission Nationale.
 - Au Président de la Commission Nationale.
 - Au Président de la F.F.C.K.
 - Au Directeur Technique National.

Les sélections pour les épreuves internationales, qui ne figurent pas dans la liste ci-dessus, relèvent de l'entière responsabilité du Coordonnateur des Equipes de France, sous la responsabilité du Directeur des Activités.

Complément d'information :

Au cas où les règles des sélection ne seraient pas respectées ou qu'elles ne permettent pas de gérer un cas particulier ou exceptionnel, la responsabilité de la sélection terminale incombe au DTN par délégation du Président de la Fédération Française de Canoë Kayak.

Pour les Jeux Olympiques, les règles de sélections sont présentées par le DTN au Bureau exécutif qui entérine les sélections.

1 - MODE SELECTION DU COLLECTIF OLYMPIQUE 2004 - 2008

Préambule :

Le mode de sélection permet de déterminer les athlètes qui composeront le collectif II 2004. Il permet de retenir également les athlètes de moins de 23 ans qui composeront le collectif III 2008.

Il s'articule autour d'une épreuve constituée de 4 courses étalées sur 4 jours.

L'ordre des épreuves est calé sur les stratégies propres de chaque catégorie ainsi que sur les possibilités ou non de doublage aux Championnats d'Europe de POZNAN (cf tableau ci-dessous).

La catégorie Kayak.

Les Dames

Sur l'analyse des trois dernières saisons internationales et de l'évolution de la catégorie en France, les embarcations dans l'ordre de priorité étant susceptibles de réaliser les quotas Olympiques sont : le K2 et le K1 et enfin le K4. Les doublages K2 et K1 ne sont pas envisageables.

En revanche, l'ouverture du K4 à Poznan permettrait de couvrir l'ensemble des embarcations aux Jeux Olympiques. La progression du collectif lors de la période 1 et 2 de préparation sera déterminante sur l'opportunité de présenter un K4 avec les meilleures athlètes.

En conséquence, l'ensemble des athlètes féminines prétendant au collectif II 2004 devra courir en monoplace et en biplace. Ainsi, la victoire sur le K1 dame 500 mètres n'ouvre pas ipso facto la sélection pour Poznan dans cette embarcation. Les K4 seront composés à l'issue des 3 premières journées.

Pour la catégorie, les possibilités de doublages aux Championnats d'Europe de Poznan et Jeux Olympiques d'Athènes sont :

C-E POZNAN				J-O ATHENES			
	K2 D 500 m	K4 D 500 m	K1 D 500 m		K2 D 500 m	K4 D 500 m	K1 D 500 m
K2 D 500 m		OUI	NON	K2 D 500 m		OUI	NON
K4 D 500 m			NON	K4 D 500 m			OUI
K1 D 500 m				K1 D 500 m			

Les Hommes.

Concernant la catégorie KH, sur l'analyse de nos productions les plus récentes, nous pensons avoir des chances très inégales d'ouvrir les cinq épreuves Olympiques : les K1, K2 1000m et 500m semblent beaucoup plus probables que les K1 500m et K4 1000m.

En conséquence, les athlètes ont la possibilité de s'engager sur 2 des 3 épreuves suivantes : K1 1000 mètres, K2 1000 mètres et K2 500 mètres.

Les athlètes désignés par les entraîneurs composeront des K4 qui seront confronté lors de la dernière journée des sélections. Comme pour les Kayaks Dames, la compétence en équipage est une condition indispensable à la sélection des athlètes.

Les possibilités de doublages aux Chts d'Europe de Poznan et Jeux Olympiques d'Athènes sont :

		POZNAN				
		K1 1000 m	K2 500 m	K2 1000 m	K4 1000 m	K1 500 m
J-O	K1 1000 m	K1 1000 m	OUI	NON	OUI	OUI
	K2 500 m	OUI	K2 500 m	OUI	OUI	NON
	K2 1000 m	NON	OUI	K2 1000 m	NON	OUI
	K4 1000 m	OUI	OUI	NON	K4 1000 m	NON
	K1 500 m	OUI	NON	OUI	OUI	K1 500 m

La catégorie Canoë.

L'évolution depuis le début de l'Olympiade indique que les embarcations les plus proches pour réaliser les quotas et de performer aux Jeux Olympiques sont le Biplace 500 et 1000m.

En conséquence, les athlètes peuvent s'engager sur les deux distances du C2.

L'inscription pour le monoplace 500 m et 1000 m est libre.

Les possibilités de doublages aux Chts d'Europe de Poznan et Jeux Olympiques d'Athènes sont :

		POZNAN			
		C2 500 m	C2 1000 m	C1 500 m	C1 1000 m
I-O	C2 500 m	C2 500 m	OUI	NON	OUI
	C2 1000 m	OUI	C2 1000 m	OUI	NON
	C1 500 m	NON	OUI	C1 500 m	OUI
	C1 1000 m	OUI	NON	OUI	C1 1000 m

La logique du mode de sélection est donc un prolongement du travail mis en place lors des stages du projet : une préparation prolongée d'équipages retenus après une première phase d'essais, pas de fermetures précoces des combinaisons (lors de la préparation, les meilleurs athlètes préparent deux équipages différents), confiance accordée à ceux qui ont construit un programme de préparation différent.

Le collectif Jeunes fait partie intégrante du collectif olympique dans la préparation POZNAN 2004. Par conséquent, le projet du collectif olympique 2008 commence après les championnats d'Europe Seniors (POZNAN - du 20 au 22 mai 2004).

La composition du collectif Jeunes s'appuie sur les résultats du monoplace 500 mètres ainsi que sur les résultats en équipages.

1 - OBJECTIF :

La sélection a pour objectif de déterminer le collectif II qui composera les embarcations lors des l'épreuve de SCHINIAS et des Championnats d'Europe Senior de POZNAN (épreuve de sélection pour les Jeux Olympiques d'ATHENES).

Elle sert également de support à la composition du collectif III 2008 à partir duquel sera constitué l'équipe jeune qui participera aux Chts d'Europe des moins de 23 ans à POZNAN.

2 - PROGRAMME DES SELECTIONS 2004 :

2.1 - LE PROGRAMME 2004 :

La sélection aura lieu du 18 au 21 mars 2004 à Mantes la Jolie.

Les inscriptions nominatives, ainsi que les engagements des équipages devront parvenir à Jérôme DAVAL au plus tard le **31/01/04** à la FFCK 87 quai de la Marne BP 58 94344 Joinville le Pont CEDEX.

L'organisation des épreuves incombe à l'équipe technique nationale avec le soutien la commission nationale de Course en Ligne.

Le programme des épreuves de sélection pour la saison 2004 est présenté dans le tableau ci dessous.

Schéma d'organisation :

Jour-1, Obligatoire	Jour-2, Pour Sélection	Jour-3, Pour Sélection	Jour-4, Obligatoire
<u>Matin :</u> 9h00 Qualifications K1H-C1H-K1D 10h00 Finales qualifications 11hH00 Séries K1H-C1H-K1D	<u>Matin :</u> K2H500m, K2 D500m. C2H500m,	<u>Matin :</u> K1H1000m, K2 H1000m, C2H1000m,	<u>Matin:</u> K4 1000m : C1H1000m : K4 D 500m:

<u>Après midi :</u>	<u>Après midi:</u>	<u>Ap.midi :</u>	<u>Ap.midi :</u>
14h30 Demies finales	K2H500m, K2 D500m, C2H500m,	K1H1000m, K2 H1000m, C2H1000m,	Réunion d'entraîneurs
16h30 Finales A,B,C			

Le Directeur Technique National et les entraîneurs décident des engagements des bateaux lors des courses de sélection.

2.2 - CONTENU ET CLASSEMENT DES EPREUVES :

Jour-1 : Le monoplace 500m

L'épreuve de cette journée est obligatoire pour l'ensemble des athlètes, quel que soit son objectif. Il est ouvert à 27 Kayak Hommes, 18 canoës et kayaks Dames. Les athlètes du collectif III 2004 ayant réalisé le projet sont directement inscrits pour les séries de la sélection en monoplace. Au cas où le nombre d'inscrits serait supérieur au nombre de places ouvertes ci-dessus, une épreuve de qualification se déroulera au préalable (cf. tableau des courses). A l'issue de cette journée, il sera effectué un classement général des athlètes dans chaque catégorie. En fonction du classement de cette journée, les engagements en biplace seront ou non validés.

Jour-2:

Ces épreuves sont ouvertes pour sélection directe. Un maximum de neuf bateaux par épreuve est retenu (la course du 500m aide à réduire les engagements si nécessaire).

Le DTN et les entraîneurs décident des engagements des bateaux lors des courses d'équipages.

Le K2 H 500 mètres.

- Il est ouvert à neuf bateaux au maximum. Au cas où le nombre d'embarcations serait supérieur à neuf, l'addition des places de chaque équipier sur le monoplace 500 mètres déterminera les bateaux retenus.
- Le classement de l'épreuve se fera par addition des places sur les deux courses. En cas d'égalité, la somme des temps des deux courses sera prise en compte.

Le K2 Dames 500 mètres.

- Il est ouvert à neuf bateaux au maximum.
- Le classement de l'épreuve se fera par addition des places sur les deux courses. En cas d'égalité, la somme des temps des deux courses sera prise en compte.

Le C2 H 500 mètres.

- Il est ouvert à neuf bateaux au maximum.
- Le classement de l'épreuve se fera par addition des places sur les deux courses. En cas d'égalité, la somme des temps des deux courses sera prise en compte.

Jour-3:

Le K1 1000 mètres.

- Il est ouvert à neuf athlètes au maximum. Au cas où le nombre d'inscrit serait supérieur à neuf, le classement de la course monoplace 500 mètres sera utilisé.
- Le classement de l'épreuve se fera par addition des places sur les deux courses. En cas d'égalité, la somme des temps des deux courses sera prise en compte.

Le K2 H 1000 mètres.

- Il est ouvert à neuf bateaux au maximum. Au cas où le nombre d'embarcation serait supérieur à neuf, l'addition des places de chaque équipier sur le monoplace 500 mètres déterminera les équipages retenus.
- Le classement de l'épreuve se fera par addition des places sur les deux courses. En cas d'égalité, la somme des temps des deux courses sera prise en compte.

Le C2 H 1000 mètres.

- Il est ouvert à neuf bateaux au maximum.

- Le classement de l'épreuve se fera par addition des places sur les deux courses. En cas d'égalité, la somme des temps des deux courses sera prise en compte.

jour-4 : K4 Hommes 1000 et K4 Dames 500 et C1 1000.

Cette épreuve est décalée des autres afin que tous les Kayak Hommes et Dames soient disponibles, et permettent la plus grande concurrence possible.

Les entraîneurs désignent les équipages qui participent à cette course, la participation des athlètes désignés à cette course est obligatoire.

Tous les athlètes savent qu'ils peuvent avoir à participer à cette épreuve, ceux qui ont fait partie du programme d'actions, comme ceux qui se sont préparés séparément et peuvent être venus aux sélections pour le K1 ou K2.

Les athlètes sont prévenus au plus tard en fin de matinée du Jour-3, un nombre limité de K4 est fourni.

Le C1 1000 mètres.

- Il est ouvert à neuf athlètes au maximum. Au cas où le nombre d'inscrits serait supérieur à neuf le classement de la course monoplace 500 mètres sera utilisé.

2.3 - JURY DES EPREUVES :

Le jury des épreuves est composé des personnes suivantes :

- Le groupe des entraîneurs des Equipes de France.
- Le président du Groupe de Suivi Olympique de Course en Ligne.
- Un représentant des sportifs.

Le jury a pour mission le contrôle du bon déroulement des épreuves et la validation des résultats.

2.4 - LISTE DES SPORTIFS PRESENTIS :

Cette sélection est ouverte :

- Aux athlètes du collectif III 2004 ayant réalisé le projet.
- Aux athlètes sélectionnés aux Cht du Monde 2003 Juniors et Seniors de Marathon.
- Aux athlètes ayant participés à la sélection 2003.
- Aux athlètes finalistes monoplace des Championnats de France N2 2003.
- Pour les athlètes nés en 85 : finalistes monoplace des Championnats de France Juniors.

2.5 - EFFECTIFS :

Cette sélection est ouverte à : 27 Kayak Hommes, 18 canoës et Kayak Dames.

L'effectif par catégorie sera défini par le nombre d'athlètes inscrits au 31/01/04 ayant rempli les conditions du point 2.4.

3 - COMPOSITION DES COLLECTIFS.

Effectifs et composition nominative des collectifs.

A l'issue des courses de sélection un classement distinct est établi sur chacune des épreuves olympiques.

A l'aide de ces classements, des valeurs chronométriques réalisées, des problèmes liés aux doublages et de l'avis de l'ensemble des entraîneurs, ces derniers désignent les athlètes et les épreuves sur lesquelles ils sont engagés pour SCHINIAS et POZNAN.

4 - CONDITIONS DE PARTICIPATION AUX ECHEANCES TERMINALES.

A Partir des sélections chaque athlète retenu s'engage, par convention, à participer à l'intégralité du programme d'actions proposé jusqu'à l'échéance terminale.

5 - SELECTION POUR LES JEUX OLYMPIQUES.

Les Athlètes ayant réalisé les quotas sont nominativement sélectionnés pour la période 4 et les Jeux Olympiques. Néanmoins, parmi les athlètes sélectionnés, une redistribution des engagements pour les Jeux Olympiques d'Athènes pourra être effectuée en fonction du programme Olympique et des possibilités de doublages (cf., tableau des doublages.)

Le groupe d'entraîneur sera à même en fonction des résultats des régates de DUISBOURG et de MALINES et du contexte international de juger de cette opportunité.

2 - MODE SELECTION JUNIORS

1- OBJECTIF :

La sélection a pour objectif de déterminer le collectif équipe de France Juniors qui composera les embarcations lors des épreuves de régates internationales de Boulogne / mer, Piets'Any, Decize et l'objectif terminal : les Championnats d'Europe de POZNAN.

2- PROGRAMME DES SELECTIONS 2004 :

2.1 - Le programme 2004

- La Régate de l'Artois :

Cette régata aura lieu le 25 janvier 2004 à Saint Laurent-Blangy en monoplace sur 2000 M contre la montre, celle-ci servira à retenir les meilleurs cadets/juniors pour participer au stage 1 de février à Temple/Lot. Les inscriptions sont à envoyer directement au club de Saint Laurent-Blangy.

Coordonnées : 03-21-58-13-50 et e-mail : aslck@ifrance.com

Le club de Saint Laurent-Blangy est responsable de l'organisation et de la logistique de cette compétition.

- La Sélection Individuelle de Boulogne/Mer :

La sélection aura lieu le 18 avril 2004 à Boulogne / mer.

Les inscriptions devront parvenir à José RUIZ avant le 5/04/04 à la FFCK, 87 quai de la Marne BP 58 94 344 Joinville le Pont Cedex.

L'organisation des épreuves incombe à l'équipe technique nationale ainsi qu'à la commission nationale de Course en Ligne en s'appuyant sur la logistique et l'infrastructure de la régata de Boulogne / mer.

Le programme des épreuves de sélection pour la saison 2004 est présenté dans le tableau ci-dessous.

Schéma d'organisation :

Date	Lieu	Inscription	Epreuves prises en compte pour le classement	Organisation
18/04/04	Boulogne / mer	J RUIZ	Monoplace 1000m. Monoplace 500m.	Equipe technique Nationale. Commission Nationale.

2.2 Contenu et classement des épreuves de la sélection de Boulogne/Mer.

Les épreuves se déroulent en bateau monoplace, sur les distances de 1000 et 500 mètres.

2.3 Jury des épreuves :

Le jury des épreuves est composé des personnes suivantes :

- Le groupe des entraîneurs des équipes de France junior.
- Le président du Groupe de Suivi Olympique de Course en Ligne.
- Un représentant des sportifs.

Le jury a pour mission le contrôle du bon déroulement des épreuves et la validation des résultats.

2.4 Liste des sportifs pressentis.

- L'inscription aux sélections est libre.

3 - COMPOSITION DES COLLECTIFS

Effectifs et composition nominative des collectifs.

A l'issue des courses de sélection, un classement distinct, est établi sur chacune des épreuves. A l'aide de ces classements, des valeurs chronométriques réalisées, de l'avis de l'ensemble des entraîneurs, ces derniers désignent les athlètes sélectionnés dans le collectif équipe de France Junior.

3 - CONDITIONS DE PARTICIPATION AUX ECHEANCES TERMINALES.

A l'issue de la sélection du 18 avril, la liste des athlètes sélectionnés en équipe de France junior sera établie sans critère d'âge.

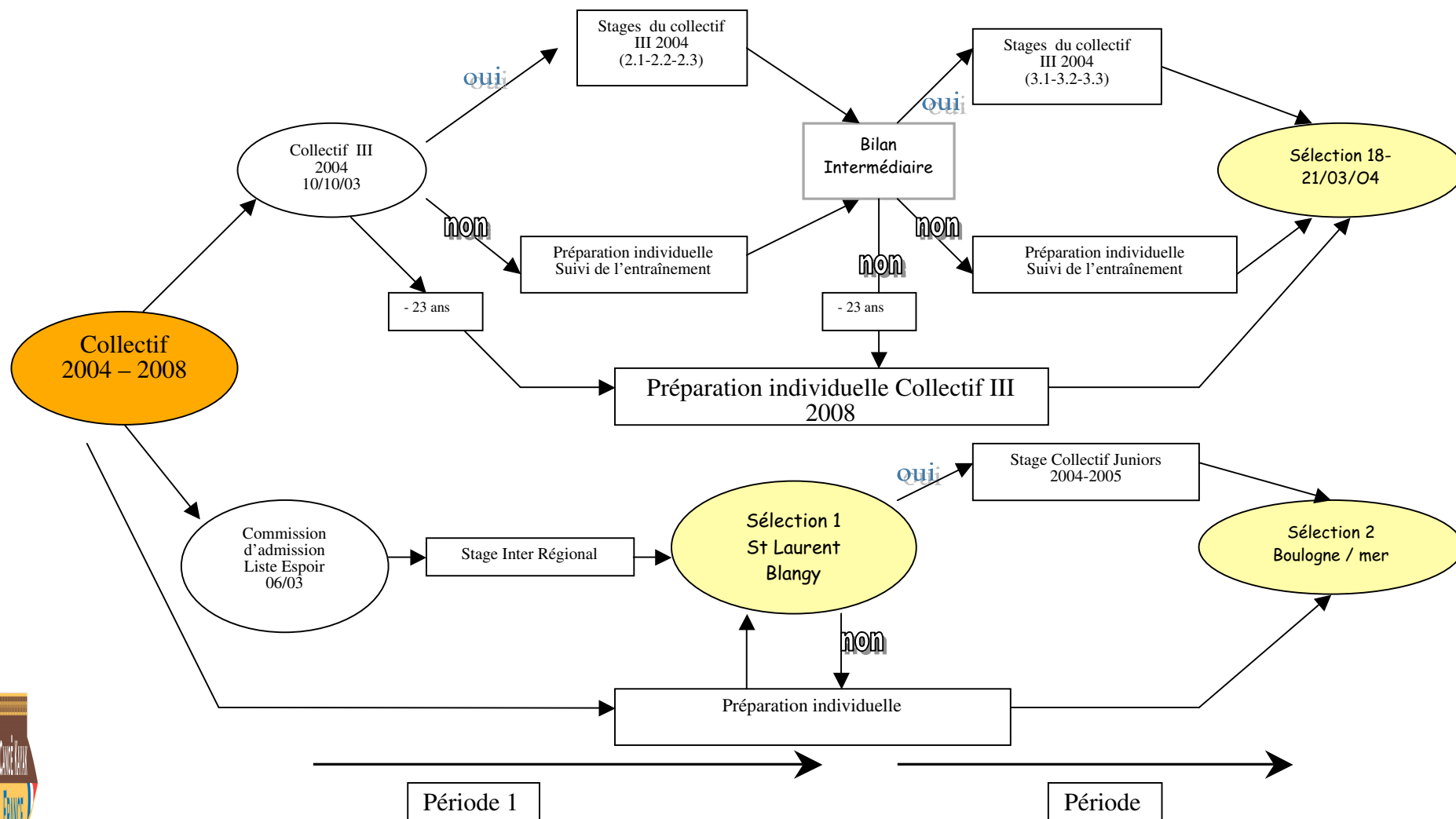
Les entraîneurs composent les bateaux qui courront aux régates internationales de référence.

En fonction des résultats et de la prestation lors de ces régates de référence, les entraîneurs sélectionnent : le ou les bateaux de manière définitive et nominative sans se soucier d'un classement individuel quelconque.

Le bateau ne sera pas remis en cause pour l'échéance terminale sauf : en cas de régression notable de son niveau de performance, de blessure ou tout autre incident regrettable.



Saison 2003 - 2003



Saison 2003 – 2004

